

Groupe de travail sur le Rôle de la protection des données personnelles dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise

Rapport – Juillet 2023

Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), Suisse

Commission de contrôle des informations nominatives (CCIN), Principauté de Monaco

Table des matières

Table des matières	1
Résumé	3
Introduction	
Activités du groupe de travail	
Programme de travail 2024 - 2025	
Conclusion	
Annexes	13

Résumé

Au cours de sa troisième année d'existence, le Groupe de travail sur le Rôle de la protection des données personnelles dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise (ci-après « le GT AID ») a concentré son énergie sur l'adaptation de son programme de travail 2023 conformément <u>aux priorités stratégiques de l'AMVP</u> - plus précisément celles qui concernent la progression de la protection de la vie privée à l'échelle mondiale -, l'analyse du questionnaire, la mise à jour de la cartographie géographique et thématique des acteurs pertinents ainsi que le renforcement des relations avec d'autres organismes et réseaux internationaux qui font progresser les questions de protection des données et de la vie privée.

Conformément aux objectifs visés dans la <u>Résolution sur le Rôle de la protection des données</u> <u>personnelles dans l'Aide Internationale au Développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise</u> (ci-après, « la Résolution »), les membres du GT AID ont poursuivi les objectifs généraux suivants :

- Répondre à la demande de coopération des acteurs pertinents pour développer des lignes directrices et échanger les meilleures pratiques en matière de protection des données personnelles et de la vie privée prenant en considération les spécificités de l'aide internationale au développement et de l'action humanitaire internationale ainsi que le besoin de faciliter ces activités;
- Développer une stratégie de plaidoyer et de mobilisation auprès desdits acteurs.

Afin d'atteindre ces deux objectifs, le GT AID a poursuivi les activités suivantes :

- Etablir un contact pérenne avec les acteurs pertinents, tant au niveau bilatéral que multilatéral et ainsi maximiser la portée de la voix de l'AMVP en renforçant les relations avec les acteurs de l'aide internationale au développement, par exemple les organisations internationales non-gouvernementales (OING);
- Promouvoir et faciliter, pour les pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée, leur intégration à la communauté mondiale de la protection des données personnelles et de la vie privée.

Cela a inclus diverses activités telles que la mise à jour régulière de la cartographie de l'aide internationale au développement et de l'aide humanitaire internationale ainsi que l'identification des pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée.

Le GT AID a concentré ses efforts sur :

- Un ciblage plus précis des envois du questionnaire pour plus d'efficacité;
- L'analyse des réponses au questionnaire ;
- La promotion de l'AMVP et du GT AID.

Les réponses au questionnaire ont révélé que le GT AID était identifié comme un vivier d'expertise en la matière.

Le GT AID a par ailleurs renforcé sa présence auprès des acteurs pertinents aux niveaux bilatéral et multilatéral et a ainsi maximisé la portée de la voix de l'AMVP.

Toutes ces actions ont été entreprises pour contribuer à la construction d'une communauté mondiale de la vie privée qui s'engage à respecter des standards élevés de protection des données personnelles, notamment pour les bénéficiaires de programmes de développement international ou d'aide humanitaire, qui sont particulièrement vulnérables.

Introduction

Le GT AID a été établi par la <u>Résolution</u> lors de la 42^{ème} AMVP. Il s'inscrit dans la continuité des réflexions déjà engagées par la Conférence en 2011 à Mexico sur les données personnelles et les catastrophes naturelles majeures, et en 2015 à Amsterdam, sur la protection des données personnelles et l'action humanitaire internationale. Cette résolution vise à définir la position des membres de l'AMVP sur plusieurs des objectifs énoncés dans sa stratégie politique – plus précisément ceux qui concernent la progression de la protection de la vie privée à l'échelle mondiale, le renforcement des relations avec d'autres organismes et réseaux internationaux qui font progresser les questions de protection des données et de la vie privée, y compris au moyen d'accords avec des organismes ayant un rôle d'observateur, ainsi que les droits de la personne et la protection sociale et les droits démocratiques.

Le GT AID est composé des membres suivants :

- Allemagne, Bundesbeauftragte für den Datenschutz und die Informationsfreiheit (BfDI)
- Argentine, Agencia de Acceso a la Información Pública (AAIP)
- Association francophone des Autorités de protection des données personnelles (AFAPDP)
- Bénin, Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)
- Burkina Faso, Commission de l'Informatique et des libertés (CIL)
- Comité international de la Croix-Rouge (CICR)
- Conseil de l'Europe, Comité Consultatif de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (T-PD)
- Conseil de l'Europe, Commissaire à la protection des données du Conseil de l'Europe
- CEPD
- Côte d'Ivoire, Autorité de Régulation des Télécommunications (ARTCI)
- Croatie, Data Protection Agency (AZOP)
- Gabon, Commission Nationale pour la Protection des Données à Caractère Personnel (CNPDCP)
- Géorgie, Personal Data Protection Service of Georgia (PDPS)
- Gibraltar, Data Protection Commissionner (GRA)
- Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (UNHCR)
- Jersey, Office of the Information Commissioner (JOIC)
- Kenya, Office of the Data Protection Commissioner (ODPC)
- Luxembourg, Commission nationale pour la protection des données (CNPD)
- Mexique, Instituto Nacional de Transparencia, Acceso a la Información y Protección de Datos Personales (INAI)
- Nouvelle-Zélande, Office of the Privacy Commissioner (**OPC**)
- Organisation internationale pour les migrations (IOM)
- Principauté de Monaco, Commission de contrôle des informations nominatives (CCIN) Coprésident
- Portugal, Comissão Nacional de Protecção de Dados (CNPD)
- Royaume-Uni, Information Commissioner's Office (ICO)
- Sénégal, Commission de Protection des Données Personnelles (CDP)
- Suisse, Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT) Président

La composition du GT AID reflète la diversité géographique de l'AMVP.

En 2023, le GT AID dans son ensemble s'est réuni deux fois (janvier et juin) par vidéoconférence.

Lors de ces réunions, le GT AID a :

- Adopté son programme de travail 2023 2024 (voir <u>annexe 1</u>);
- Procédé à la mise à jour de la cartographie des acteurs et des programmes en cours pertinents, géographique ou thématique, qui a permis également d'identifier les pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée (voir annexe 2);
- Poursuivi son travail en vue d'une meilleure diffusion du questionnaire sur les pratiques en matière de protection des données personnelles des acteurs pertinents ;
- Clôturé la période de consultation pour le questionnaire sur les pratiques en matière de protection des données personnelles des acteurs pertinents ;
- Validé le rapport d'analyse du questionnaire (voir <u>annexe 3</u>).

Quelques membres du GT AID se sont également réunis à Monaco au mois de mars 2023 afin d'effectuer une première analyse des réponses reçues.

Activités du groupe de travail

Conformément aux objectifs visés dans la Résolution, les membres du GT AID se sont fixés les objectifs généraux suivants :

- Répondre à la demande de coopération des acteurs pertinents pour développer des lignes directrices et échanger les meilleures pratiques en matière de protection des données personnelles et de la vie privée prenant en considération les spécificités de l'aide internationale au développement et de l'action humanitaire internationale ainsi que le besoin de faciliter ces activités;
- Développer une stratégie de plaidoyer et de mobilisation auprès des acteurs pertinents.

Afin d'atteindre ces deux objectifs, le GT AID a décidé de mettre en place des activités permettant de :

- Continuer à affiner la compréhension de l'aide internationale au développement, de l'aide internationale humanitaire et de la gestion de crise ;
- Etablir un contact pérenne avec les acteurs pertinents, tant au niveau bilatéral que multilatéral et ainsi maximiser la portée de la voix de l'AMVP en renforçant les relations avec les acteurs de l'aide internationale au développement;
- En lien avec les autres groupes de travail pertinents de l'AMVP, produire des documents et outils de plaidoyer en faveur d'une meilleure prise en compte de la protection des données personnelles et de la vie privée dans les activités concernées;
- Promouvoir et faciliter, pour les pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée, leur intégration à la communauté mondiale de la protection des données personnelles et de la vie privée.

En 2023, le GT AID dans son ensemble s'est réuni deux fois par visioconférence et a mené les activités suivantes :

- 1. Adoption de son programme de travail 2023 -2024 (Voir annexe 1);
- 2. Mise à jour de la cartographie géographique et thématique des acteurs pertinents (Voir annexe 2)

D'un point de vue opérationnel, l'objectif de cette cartographie est d'identifier une série d'acteurs pertinents en matière d'aide au développement et d'aide humanitaire.

Cinquante-six (56) pays qui ne disposent pas encore d'une législation sur la protection des données au 10 juillet 2023 ont été identifiés. Un nombre croissant de pays dispose néanmoins d'un projet de loi, comme le Pakistan, la Jordanie ou encore Djibouti.

Dix-sept (17) Etats se sont quant à eux dotés d'une loi entre mi-2022 et juillet 2023 (le Rwanda, le Zimbabwe, la Zambie, le Sri Lanka, les îles vierges britanniques, le Bélize, la Mongolie, la Biélorussie, l'Equateur, l'Arabie Saoudite, les Emirats Arabes Unis, Oman, l'Indonésie, Cuba, le Swaziland, le Laos et la Tanzanie).

3. Poursuite de la dissémination du questionnaire sur les pratiques en matière de protection des données personnelles des acteurs pertinents et analyse des résultats

Au regard du faible taux de réponses lors du premier envoi du questionnaire en 2022, les membres de GT AID ont décidé de poursuivre la dissémination de celui-ci et d'en faire sa promotion, notamment à l'occasion des rencontres suivantes :

- La conférence de l'AFAPDP le 3 octobre 2022 en Tunisie ;
- Les sessions ouvertes et fermées de l'AMVP 2022, organisée en Turquie (participation en ligne);
- Le Symposium sur la cybersécurité et la protection des données dans l'action humanitaire qui s'est tenu le 8 novembre 2022 au Luxembourg ;
- Le cours de DPO Certification de l'action humanitaire qui a eu lieu à Genève en décembre 2022.

Ces différentes rencontres ont permis d'identifier des interlocuteurs intéressés par les activités du GT AID et de procéder à un nouvel envoi du questionnaire, plus ciblé, à l'attention notamment des OING, comme Médecins sans frontières (MSF) ou Terre des Hommes. Ce dernier envoi a permis de doubler le nombre de réponses exploitables.

4. Analyse du questionnaire

A l'occasion d'une réunion physique d'un petit nombre de membres du GT AID (AFAPDP, Bénin, HCR, Luxembourg, Monaco et Suisse) à Monaco en mars 2023, les résultats ont été analysés et un <u>rapport</u> a été rédigé puis adopté en juillet 2023.

Plusieurs constats ont été établis :

- Le taux de réponse du questionnaire est assez faible (18%) et un manque de représentativité géographique a pu être constaté parmi les répondants ;
- Les répondants traitent tous des données personnelles, de catégories différentes, selon leurs usages/besoins;
- Tous les répondants ont conscience de l'importance de la protection des données personnelles puisque tous les répondants disposent d'une politique en la matière ou sont en train d'en adopter une. De plus, des mesures de sécurité sont mises en place par une grande majorité;
- Le questionnaire a permis au WG AID d'identifier des besoins spécifiques;
- Le groupe de travail est identifié comme un vivier d'expertise par les organisations sollicitées.

Plusieurs répondants ont également exprimé leur souhait de connaître les résultats de cette enquête et les suites envisagées. A cette fin, le présent rapport sera transmis aux répondants afin de capitaliser sur cette première prise de contact.

5. Promotion des travaux de l'AMVP et du GT AID

La présidente et certains membres du GT AID ont participé à diverses réunions, conférences et formations en rapport avec les objectifs du GT AID avec des parties prenantes externes afin de maintenir et d'explorer les synergies possibles (notamment le <u>DigitHarium</u>, le <u>Humanitarian Data and Trust Initiative</u>, la <u>Banque mondiale</u>, <u>l'Organisation internationale de la Francophonie</u>, la rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à la vie privée (Dr. Ana Brian Nougreres).

Les activités suivantes ont notamment été effectuées :

- Participation en ligne à l'AMVP : panel lors de la session ouverte et présentation lors de la session fermée.
- Participation de plusieurs membres au Symposium sur la cybersécurité et la protection des données dans l'action humanitaire au Luxembourg coorganisé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et la Commission Nationale pour la Protection des Données (CNPD) le 8 novembre 2022.
- Participation de la présidente du GT AID au "Workshop on Responsible Data Sharing between Humanitarian Organizations and Donors » avec le CICR et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA), le 15 Novembre 2022 à Berne.
- Poursuite du travail initié en 2015 avec le CICR en participant aux cours « <u>Data Protection Officer in Humanitarian Action certification course with the University of Maastricht</u>». Deux membres du GT AID ont par ailleurs assisté et contribué à la session qui s'est tenue à Genève du 12 au 16 décembre 2022. Une contribution régulière aux cours est envisagée.
- Certains membres du GT AID ont participé à la relecture attentive de la troisième version du manuel sur la protection des données dans l'action humanitaire qui se concentre sur des nouvelles thématiques telles que la protection des données dès la conception.
- Le GT AID a participé à la deuxième édition du <u>Privacy Symposium</u> qui s'est tenue en avril 2023 à Venise et qui vise à promouvoir le dialogue international, la coopération et le partage des connaissances sur les réglementations en matière de protection des données, la conformité et les technologies émergentes. La participation à cette conférence a permis de consolider le contact avec la rapporteur spéciale des Nations Unies sur le droit à la vie privée (Dr. Ana Brian Nougreres) qui est intéressée par les travaux du GT AID et réfléchi à des synergies possibles.
- Participation au comité scientifique du Symposium sur la cybersécurité et protection des données dans l'action humanitaire en vue de l'édition 2024 au Luxembourg.

 Participation en ligne à la réunion de l'Asia Pacific Privacy Authorities (APPA) le 6 juin 2023 afin de présenter les travaux du GT AID et de lancer un appel à participation auprès des autorités de la région Asie-pacifique qui sont sous-représentées au sein du GT AID.

N.B.: Tous les documents de travail ont été élaborés en français puis traduits en anglais grâce à la Commission de contrôle des informations nominatives monégasque (CCIN) et à l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP). Les versions anglaises ont ensuite été revues par les autorités de Gibraltar et de Jersey.

Programme de travail 2024 - 2025

Le travail du GT AID se concentrera sur l'avancement de la protection de la vie privée dans le monde, la promotion de normes élevées en matière de protection des données et de respect de la vie privée comme cela a été énoncé dans les priorités stratégiques de l'AMVP 2019-2021 qui ont été réaffirmées dans la <u>Résolution sur l'orientation stratégique de l'Assemblée (2021-2023)</u> et dans l'attente de la prochaine résolution sur le sujet. Il s'efforcera également de maximiser la portée et l'influence de l'AMVP en renforçant les relations avec d'autres organismes et réseaux internationaux.

A cette fin, le GT AID entend se concentrer essentiellement sur les objectifs suivants :

- Adapter son programme de travail sur la base de la prochaine résolution sur l'orientation stratégique de l'Assemblée 2023-2025 ;
- Sur la base du rapport d'analyse du questionnaire :
 - Établir une liste de points de contact spécifiques à ces acteurs au sein des Autorités de Protection des Données (APD);
 - Produire des présentations de sensibilisation à la protection des données en matière d'aide au développement;
 - o Imaginer ou présenter un cas pratique ;
 - o Identifier des formations et faciliter l'accès à celles-ci aux acteurs pertinents.
- Maintenir et explorer les synergies possibles avec les autres GT et les parties prenantes externes, notamment les OING qui en ont fait la demande. A ce titre, le GT AID a déjà été sollicité par une organisation internationale pour une relecture attentive des ses lignes directrices sur la protection des données et la vie privée.
- Continuer la promotion des travaux de l'AMVP et du GT AID en participant activement à diverses réunions, conférences, formations en rapport avec les objectifs du GT AID avec les parties prenantes externes afin de maintenir et continuer à explorer les synergies possibles.

Le programme de travail 2024-2025 sera discuté et adopté lors de la prochaine séance du GT AID, qui devrait se tenir au dernier trimestre 2023.

Conclusion

Malgré un faible taux de réponse au questionnaire, le GT AID se félicite de l'intérêt porté à ses travaux par les répondants et plus particulièrement les OING. Le GT AID est en effet identifié comme un vivier d'expertise par les organisations sollicitées. Cela se reflète notamment par le nombre d'invitations à participer à divers événements (conférences, workshops etc.) que ce soit au niveau national ou à l'international. Le rapport d'analyse du questionnaire a par ailleurs permis d'identifier des besoins spécifiques qui vont permettre au GT AID de mieux cibler ses futures activités.

En continuant à paver la voie à la demande de coopération des parties concernées pour élaborer des lignes directrices et partager les meilleures pratiques en matière de protection des données et de la vie privée relatives à l'aide internationale au développement et à l'aide humanitaire internationale, le GT AID contribue ainsi à la mise en œuvre des priorités stratégiques et de la politique de l'AMVP.

Annexes

Annexe 1



Programme de travail 2023-2024 du Groupe de travail sur le rôle de la protection des données personnelles et de la vie privée dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise de l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée

Contexte

L'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée (« AMVP ») a pour ambition d'occuper « une place importante dans les agendas publics » et de « se transformer en un vecteur de coopération réglementaire efficace et d'influence sur l'orientation de la politique en matière de protection de la vie privée et des données au niveau mondial »¹.

Dans un contexte de la réalisation du programme de développement durable à l'horizon 2030 (appelé « Agenda 2030 ») des Nations unies, les membres de l'AMVP ont pris acte dans la Résolution sur la protection des données personnelles et de la vie privée dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise (ci-après « la Résolution ») de « l'intensification de l'aide internationale au développement et de l'aide humanitaire internationale, l'augmentation du nombre de parties prenantes et la complexification de la mise en œuvre de ces programmes » ; de l'exigence de « responsabilisation, de transparence et d'efficacité vis-à-vis des agences d'aide au développement » ; et de l'intensification du « traitement de données personnelles [qui] se fait dans le cadre de la mise en œuvre de nombreux programmes d'aide internationale au développement, dans l'aide humanitaire internationale et dans la gestion de crise, notamment en matière de consolidation de l'état-civil et d'identification, sur lesquels reposent 12 des 17 objectifs de développement durable »².

La session à huis clos de l'AMVP s'est donc résolue à « contribuer à son niveau à la réalisation de l'Agenda 2030, en identifiant et en se rapprochant des parties-prenantes pertinentes de l'aide internationale au développement afin d'atteindre son objectif stratégique à plus long terme d'un « environnement réglementaire mondial doté de normes élevées, claires et cohérentes en matière de protection des données » ».

 $^{^{1} \}underline{\text{http://globalprivacyassembly.org/wp-content/uploads/2019/10/R\%C3\%A9solution-Conf\%C3\%A9rence-2019-2021-FRA.\underline{pdf}}$

² https://globalprivacyassembly.org/wp-content/uploads/2020/11/FINAL-GPA-Resolution-International-Aid-FR.pdf

Elle a créé à cette fin un groupe de travail sur le rôle de la protection des données personnelles et de la vie privée dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise (ci-après « le groupe de travail » ou « le GT AID »).

OBJECTIFS

Conformément aux objectifs visés dans la Résolution, les membres du groupe de travail se sont fixés les objectifs généraux suivants :

- Répondre à la demande de coopération des acteurs pertinents pour développer des lignes directrices et échanger les meilleures pratiques en matière de protection des données personnelles et de la vie privée prenant en considération les spécificités de l'aide internationale au développement et de l'action humanitaire internationale ainsi que le besoin de faciliter ces activités;
- Développer une stratégie de plaidoyer et de mobilisation auprès des acteurs pertinents.

Afin d'atteindre ces deux objectifs, le groupe de travail doit mettre en place des activités permettant de :

- **A.** Affiner la compréhension de l'aide internationale au développement, de l'aide internationale humanitaire et de la gestion de crise ;
- **B.** Etablir un contact pérenne avec les acteurs pertinents, tant au niveau bilatéral que multilatéral et ainsi maximiser la portée de la voix de l'AMVP en renforçant les relations avec les acteurs de l'aide internationale au développement ;
- **C.** En lien avec les autres groupes de travail pertinents de l'AMVP, produire des documents et outils de plaidoyer en faveur d'une meilleure prise en compte de la protection des données personnelles et de la vie privée dans les activités concernées ;
- **D.** Promouvoir et faciliter, pour les pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée, leur intégration à la communauté mondiale de la protection des données personnelles et de la vie privée.

2023

Analyser les réponses au questionnaire afin d'identifier les problématiques auxquelles le groupe de travail devrait répondre en priorité et les opportunités d'interaction entre l'AMVP et les opérateurs (**A**) et produire une synthèse.

Promouvoir les travaux de l'AMVP et du présent groupe de travail, notamment auprès des organisations internationales, des organisations humanitaires ainsi que des ONG afin de faciliter l'échange d'information (**A** et **C**).

Par exemple, poursuivre le travail avec le Comité internationale de la Croix-Rouge (CICR), auditionner la Rapporteuse spéciale sur le droit à la vie privée Dr Ana Brian Nougrères concernant les activités onusiennes en matière de développement, le HDTI, MSF etc.

Explorer des synergies avec d'autres GT de l'AMVP et d'autres réseaux de protection des données (\mathbf{B} , \mathbf{C} et \mathbf{D}).

Tenir à jour la cartographie (A, B et D).

Commencer à produire des présentations types de sensibilisation à la protection des données (PPT) à destination des agents sur le terrain (\mathbf{C}).

Par exemple, créer une liste de contacts et de lois applicables.

2024

Tenir à jour la cartographie (A, B et D).

Promouvoir les travaux de l'AMVP et du présent groupe de travail, notamment auprès des organisations internationales et des organisations humanitaires afin de faciliter l'échange d'information (\mathbf{A} et \mathbf{C}).

Explorer des synergies avec d'autres GT de l'AMVP et d'autres réseaux de protection des données (\mathbf{B} , \mathbf{C} et \mathbf{D}).

Produire des lignes directrices à l'attention des opérateurs en charge de l'exécution des programmes (\mathbf{C}).

Organiser un atelier/webinaire réunissant la communauté de protection des données et les acteurs du développement pour échanger sur les enjeux en la matière et promouvoir la protection des données personnelles dans l'aide au développement ($\bf A$ et $\bf B$).

Par exemple, organiser un échange thématique/ pratique avec un acteur ou des acteurs du secteur et les autorités membres du GT AID.

Annexe 2



Groupe de Travail sur le Rôle de la Protection des Données Personnelles dans l'Aide Internationale au Développement, l'Aide Internationale Humanitaire et la Gestion de Crise

Cartographie de l'aide internationale au développement et l'aide internationale humanitaire

Version juillet 2023

Conformément au plan de travail adopté par le groupe de travail le 26 janvier 2021, ce document vise à :

- Affiner la compréhension de l'aide internationale au développement, de l'aide internationale humanitaire et de la gestion de crise (objectif A) ;
- Identifier les pays bénéficiaires de ces activités qui ne sont pas dotés d'un cadre de protection des données personnelles et de la vie privée (objectif D)

D'un point de vue opérationnel, l'objectif de cette cartographie est d'identifier une série d'acteurs pertinents en matière d'aide au développement et d'aide humanitaire. En effet, le plan de travail 2021 du GT prévoit l'envoi d'un questionnaire à ces acteurs pour mieux cerner les pratiques en matière de protection des données personnelles dans la mise en œuvre de leurs programmes/projets (cf. questionnaire).

1. Un large éventail d'acteurs

Les recherches effectuées par le groupe de travail ont révélé la complexité, pour une personne extérieure, d'élaborer une vue d'ensemble concise de l'aide au développement et de l'aide humanitaire, tant les entités concernées sont nombreuses. Les compétences des agences d'aide au développement et des organisations à vocation humanitaires peuvent par ailleurs se télescoper.

Il a été décidé de séparer les principaux acteurs du développement en grandes catégories.

D'une part, les principaux bailleurs qui n'interviennent pas sur le terrain dans la mise en œuvre des programmes (en bleu), et d'autre part les organisations et opérateurs internationaux (en jaune) qui assurent cette mise en œuvre.

N.B. : cette distinction peut être quelque peu superficielle, certains acteurs pouvant avoir le double rôle de "bailleur" et d'"opérateur" à travers, par exemple, des agences internes chargées de la mise en œuvre.

Afin de faciliter la lecture du document, la coopération bilatérale et le travail des organisations de la société civile (ONG ou autres entités privées) n'ont pas été pris en compte.

Enfin, les acteurs humanitaires, dont l'action revêt des aspects spécifiques, font l'objet d'une dernière catégorisation (en vert).

Agences de développement/IFD (institutions financières de développement)

Argentina - White Helmets Commission (Comisión Cascos Blancos)

Austria - Austrian Development Agency – ADA; The Austrian Development Cooperation; Austria Wirtschaftsservice Gesellschaft (aws)

Azerbaijan - Azerbaijan International Development Agency

Belgium - Belgian Policy Plan for Development Cooperation; Belgian Technical Cooperation - BTC/CTB [nl]

Brazil - Agência Brasileira de Cooperação

Canada - Global Affairs

Chile - Agencia de Cooperación Internacional de Chile (AGCI)

China - China International Development Cooperation Agency (CIDCA)

Czech Republic - Czech Development Agency (CzDA)

Denmark - Danish International Development Agency (DANIDA)

Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)

Egypt - Egyptian Agency for Partnership for Development

European Union - Directorate-General for International Partnerships

Finland - Department for International Development Cooperation (FINNIDA)

France - Agence française de développement

Iran - Organization for Investment, Economic, and Technical Assistance of Iran

Ireland - Irish Aid

Israel -Israel's Agency for International Development Cooperation

Italy – Italian Development Cooperation

Japan - Japan International Cooperation Agency (JICA)

Korea - Korea International Cooperation Agency (KOICA)

Kuwait - Kuwait Fund for Arab Economic Development

Liechtenstein - Liechtensteinische Entwicklungsdienst

Luxemburg - Lux Development

Mexico - AMEXCID

NEPAD (African Union)

Netherlands - The Netherlands Foreign Trade and Development Agency (NFTDA)

New Zealand - New Zealand Agency for International Development (NZAid)

Norway - Norwegian Agency for Development Cooperation (NORAD)

Pakistan - Pakistan Technical Assistance Programme

Palestine - Palestinian International Cooperation Agency (PICA)

Poland - The Development Co-operation Department

Portugal - IPAD

Portugal - Camões - Instituto da Cooperação e da Língua

Republic of China (Taiwan) - International Cooperation and Development Fund (ICDF)

Romania - Assistance for Development (AOD)

Russia - Rossotrudnichestvo (RU)

Saudi Arabia - Saudi Fund for Development (SFD)

Slovakia - Slovak Aid

South Africa - Development Bank of Southern Africa (DBSA)

Spain - Spanish Agency for International Development Cooperation (AECID)

Sweden - Swedish International Development Cooperation Agency (Sida)

Switzerland - Swiss Agency for Development and Cooperation (SDC)

Taiwan - International Cooperation and Development Fund (Taiwan ICDF)

Thailand - Thailand International Cooperation Agency (TICA)

Turkey - Turkish Cooperation and Coordination Agency (TİKA)

United Kingdom - Foreign, Commonwealth and Development Office (FCDO)

United States - United States Agency for International Development (USAID), the Inter-American Foundation (IAF), Millennium Challenge Corporation (MCC), and the African Development Foundation (ADF)

Institutions financières
ADB Asian Development Bank
AFDB African Development Bank
CEB Council of Europe Development Bank
Central African Central Banks Association
EBRD European Bank for Reconstruction and Development
EDFI (European network of DFIs)
EIB European Investment Bank
IDB Inter-American Development
International Bank for Reconstruction and Development (World bank)
Islamic Development Bank
West African Development Bank

Organisations internationales
African Union
Commonwealth
Council of Europe
European Union
ICRC
Organisation internationale de la
Francophonie
Organization of American States
UN System (cf. <u>un_system_chart.pdf</u>)

Humanitaire

World Bank (Group)

CICR

UN system (HCR, IOM, WHO, WFP, OCHA, UNICEF...)

MSF
MDM
Première urgence
Secours populaire
Action contre la faim
Danish refugee Council
Norwegian refugee Council
OXFAM
ECHO (UE)
Save the Children
Plan International
Handicap International
Secours Islamique
Care
Solidarités International
ACTED
PRM (US)
International Medical Corps
International Rescue Committe
GAVI
Terre des Hommes
Global Fund

2. Un large éventail de sujets

Les principaux axes d'intervention concernant l'aide au développement (non exhaustif) :

- Education
- Santé
- Alimentation, agriculture et accès à l'eau
- Gouvernance (dont e-governement) et Etat de droit
- Infrastructures (dont infrastructure numérique)
- Migrations
- Environnement/Ecologie/Changement climatique

- Egalité femme-homme
- Développement économique/Croissance/Secteur privé

Les principaux axes d'intervention concernant l'aide humanitaire (non exhaustif) :

- Abris/habitat
- Santé/hygiène
- Assistance alimentaire
- Déplacements forcés/Migrations
- Rétablissement des liens familiaux
- Education
- Assistance aux victimes (violences sexuelles, tortures...)
- Autre?

N.B : L'importance du numérique dans l'agenda du développement est identifiée et reconnue depuis le début des années 2000. L'objectif est d'encourager l'utilisation des technologies pour améliorer les conditions de vie de tous et atteindre les objectifs en question. En ce sens, les projets mis en œuvre dans le cadre de l'aide internationale au développement et de l'aide humanitaire peuvent potentiellement s'appuyer sur des technologies numériques nécessitant l'utilisation de données personnelles.

3. Répartition régionale de l'aide publique au développement par les donateurs individuels (États) et les agences multilatérales

Région	Pourcentages
Afrique sub-saharienne	38,83
Asie centrale et du Sud	19,94
Autres pays d'Asie et d'Océanie	10,15
Moyen Orient et Afrique du Nord	16,37
Europe	6,59
Amérique latine et Caraïbes	8,12
Total	100,00

Source: OCDE

4. Liste indicative des pays n'ayant pas encore de législation de protection des données (au 10 juillet 2023) = **56**

Nom du Pays	Niveau de protection
Afghanistan	Pas de loi
Bangladesh	Projet de loi

Birmanie	Pas de loi
Bolivie	Projet de loi
Brunei	Projet de loi
Burundi	Pas de loi
Cambodge	Projet de loi
Cameroun	Avant-projet de loi
Comores	Pas de loi
Corée du Nord	Pas de loi
Djibouti	Projet de loi
Dominique	Pas de loi
Erythrée	Pas de loi
Éthiopie	Projet de loi
Fidji	Pas de loi
Gambie	Pas de loi
Grenade	Pas de loi
Guatemala	Pas de loi
Guinée-Bissau	Pas de loi
Haïti	Pas de loi
Honduras	Projet de loi
Iran	Projet de loi
Iraq	Pas de loi
Jordanie	Projet de loi
Kiribati	Pas de loi
Koweït	Pas de loi
Liberia	Pas de loi
Libye	Pas de loi
Malawi	Projet de loi
Maldives	Pas de loi
Marshall	Pas de loi
Micronésie	Pas de loi

Mozambique	Pas de loi
Namibie	Projet de loi
Nauru	Pas de loi
Pakistan	Projet de loi
Palaos	Pas de loi
Palestine	Pas de loi
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Pas de loi
Porto Rico	Pas de loi
République Centrafricaine	Pas de loi
Saint-Christophe-et-Niévès	Pas de loi
Salomon	Pas de loi
Salvador	Projet de loi
Samoa	Pas de loi
Sierra Leone	Pas de loi
Somalie	Pas de loi
Soudan	Pas de loi
Soudan du Sud	Projet de loi
Suriname	Projet de loi
Syrie	Pas de loi
Timor oriental	Pas de loi
Tonga	Pas de loi
Tuvalu	Pas de loi
Vanuatu	Pas de loi
Venezuela	Pas de loi

5. Liste indicative des pays ayant récemment adopté une législation de protection des données (au 10 juillet 2023) = **17**

Arabie saoudite	Loi
Belize	Loi
Biélorussie	Loi

Cuba	Loi
Emirats arabes unis	Loi
Equateur	Loi
Iles vierges britanniques	Loi
Indonésie	Loi (<u>20.9.22)</u>
Laos	Loi
Mongolie	Loi (1.1.22)
Oman	Loi (2.2023)
Rwanda	Loi (1.10.2021)
Sri Lanka	Loi (1.3.2022)
Swaziland	Loi
Tanzanie	Loi (<u>10.10.22</u>)
Zambie	Loi (2023)
Zimbabwe	Loi

6. Exemples de projets à forte intensité de données

Agence française de développement :

Identité numérique au Nigéria (€100,000,000)

PAAMG : Projet d'appui à la mise en place d'une assurance maladie généralisée Comores (€16,000,000)

Nouvelles technologies et innovation numérique pour la surveillance sanitaire et épidémiologique (€300,000)

Banque mondiale:

Mexique: un système national d'identité numérique pour faciliter l'inclusion (US\$225,000,000)

Projet d'accélération numérique en Haïti (US\$60 000 000)

Projet de gouvernance numérique et de système de gestion de l'identification à Madagascar-PRODIGY (US\$140 000 000)

Direction suisse du développement et de la coopération :

Projet de réforme du système de registre civil au Tadjikistan (CRR) (4 040 000 CHF)

Annexe 3



Groupe de travail sur le rôle de la protection des données personnelles et de la vie privée dans l'aide internationale au développement, l'aide internationale humanitaire et la gestion de crise

Rapport d'analyse du questionnaire, juillet 2023

Sommaire

Synthèse des résultats	29
Réponses détaillées	30
Méthodologie	30
Taux de réponse	30
Résultats	30
Conclusions et prochaines étapes	40

Synthèse des résultats

- Le taux de réponse du questionnaire est assez faible (18%) et un manque de représentativité géographique a pu être constaté parmi les répondants.
- Les répondants traitent tous des données personnelles, de catégories différentes, selon leurs usages/besoins.
- Tous les répondants ont conscience de l'importance de la protection des données personnelles puisque tous les répondants disposent d'une politique en la matière ou sont en train d'en adopter une. De plus, des mesures de sécurité sont mises en place par une grande majorité. Le questionnaire a permis d'identifier des besoins spécifiques.
- Le groupe de travail est identifié comme un vivier d'expertise par les organisations sollicitées.

Méthodologie

Le questionnaire a été transmis une première fois le 25 février 2022 puis plusieurs relances ont été effectuées, à la faveur des différents échanges et rencontres qui ont ponctué l'année. La dernière réponse a été reçue le 20 mars 2023.

Le questionnaire a ainsi été envoyé à 25 agences de développement, 9 institutions financières, 21 organisations internationales (OI) et 23 organisations non gouvernementales (ONG), soit un total de 78 entités.

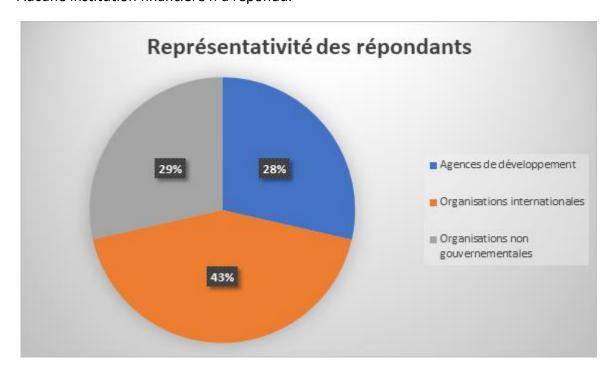
Il a été transmis en langues anglaise et française.

Taux de réponse

22 entités ont répondu au questionnaire. Sur ces 22 réponses, 14 sont exploitables.

Les répondants sont tous situés en Europe ou en Amérique du Nord. 4 sont des agences de développement, 6 des OI et 4 des ONG.

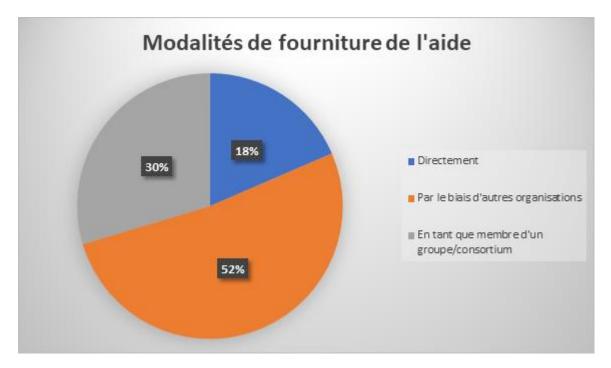
Aucune institution financière n'a répondu.



Résultats

Fournissez-vous l'aide directement auprès des personnes concernées ?

Une minorité de répondants fournit l'aide directement auprès des personnes concernées. La plus grande majorité agit par le biais d'autres organisations (52%) ou bien en tant que membre d'un groupe ou d'un consortium (30%).



Une législation sur la protection des données personnelles s'applique-t-elle à votre organisation ?

Toutes les organisations internationales ont répondu ne pas être soumises à des lois nationales ou régionales. Une de ces organisations a toutefois indiqué qu'elle avait développé en interne une politique de protection des données et une autre qu'elle était en train de développer une telle politique.

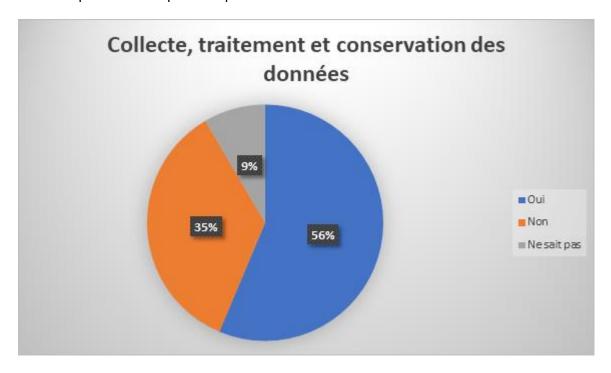
Les autres répondants (agences de développement et ONG) ont quant à eux répondu qu'ils étaient soumis à la législation locale soit du lieu de leur établissement principal soit du pays dans lequel ils exercent leurs activités.

Dans le cadre de vos programmes d'aide, avez-vous mis en place une procédure interne de protection des données personnelles ?

Tous les répondants ont indiqué avoir une politique interne (13 répondants), ou être en cours de rédaction d'un tel document (1 répondant).

Collectez-vous, traitez-vous et/ou conservez-vous des données personnelles sur les personnes bénéficiaires d'une aide ?

8 des entités sondées ont indiqué collecter, traiter et conserver des données personnelles sur les personnes à qui une aide est donnée. 5 ont répondu ne collecter aucune donnée personnelle. Seul un des répondants n'a pas su répondre.

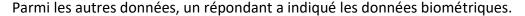


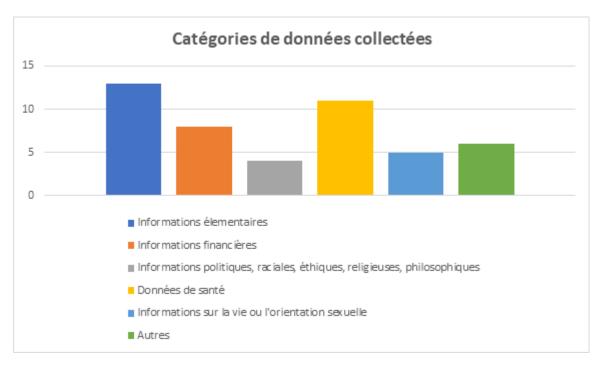
Collectez-vous les données personnelles directement auprès des personnes concernées ellesmêmes ?

Il existe un problème de cohérence dans les réponses, rendant les résultats inexploitables, même s'il est possible de noter que la majorité des répondants (9) collecte les données directement auprès des personnes concernées.

Quelles sont les catégories de données personnelles collectées ?

Les réponses varient en fonction du secteur d'activité des répondants. Les informations élémentaires (identité, date de naissance, adresses, vie familiale ...) et les informations financières sont toutefois les données les plus communément collectées (respectivement 28% et 17%).

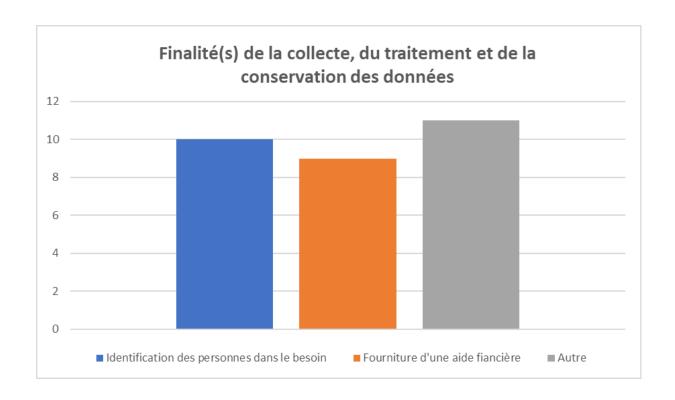




Pour quelle(s) finalité(s) les données sont-elles collectées/traitée/conservées ?

La plupart des répondants ont indiqué collecter, traiter et conserver les données afin d'identifier les personnes dans le besoin (10) et fournir une aide financière (9). Ils ont toutefois précisé que des données pouvaient être collectées pour d'autres finalités (11). Parmi ces finalités figurent :

- La fourniture d'une protection et d'une assistance ;
- La recherche de solutions pour les personnes relevant de leur compétence, y compris la gestion de l'identité, la détermination du statut de ces personnes, le suivi de la protection et la mise en œuvre de procédures relatives à l'intérêt supérieur de la personne ;
- L'utilisation des données agrégées à des fins de recherche, statistiques, rapports ...;
- La mise en place de mécanismes de retour d'expérience, la préservation du bien-être des bénéficiaires et l'évaluation de programmes ;
- Au cas par cas, afin de répondre à des obligations de transparence imposées par les bailleurs de fonds, à des fins d'audit et de contrôle, dans des rapports (par exemple : évaluation de projets, suivi).



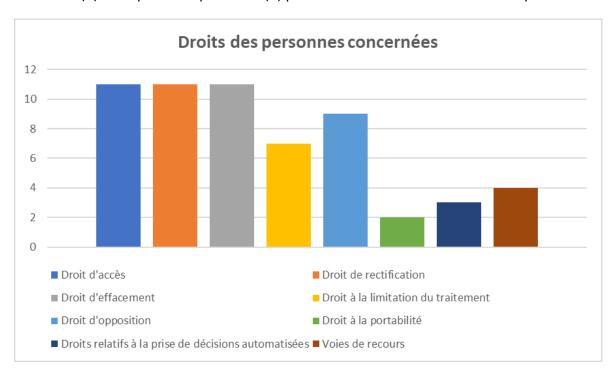
Informez-vous les personnes concernées de la collecte, du traitement et de la conservation de leurs données personnelles ?

A l'exception d'un des répondants, toutes les autres entités interrogées informent les personnes concernées de leurs droits.



Quels sont les droits des personnes concernées ?

La plupart des répondants (11) permettent aux personnes concernées d'accéder à leurs données, de les rectifier et de les supprimer. Ces trois droits sont suivis du droit d'opposition (9) et du droit à la limitation (7). Très peu de répondants (2) permettent en revanche le droit à la portabilité.

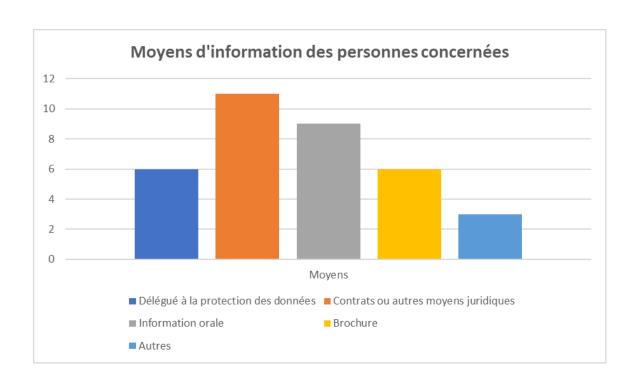


Par quels moyens informez-vous les personnes concernées de leurs droits ?

L'information des personnes concernées est effectuée par le biais de plusieurs moyens. Les plus utilisés sont les contrats ou autres documents juridiques (11), notamment par le biais d'une politique de confidentialité, l'information orale (9), et à égalité les brochures et la nomination d'un délégué à la protection des données (6).

Aucun des répondants n'a indiqué utiliser de moyens vidéo.

Parmi les autres moyens utilisés figurent la politique de confidentialité du site Internet, une ligne d'assistance téléphonique et un formulaire.



Combien de temps sont conservées les données collectées ?

Seul un des répondants a répondu garder les informations indéfiniment. Les autres ont indiqué des durées de conservation dépendant du contexte législatif et opérationnel. La plupart ont toutefois souligné que les données étaient conservées aussi longtemps que nécessaire pour atteindre la finalité pour laquelle elles avaient été collectées et que les données agrégées étaient conservées à des fins statistiques et historiques.

Avez-vous mis en place des mesures de sécurité pour assurer la protection des données personnelles ?

A l'exception d'un des répondants, toutes les entités sondées ont mis en place des mesures de sécurité.

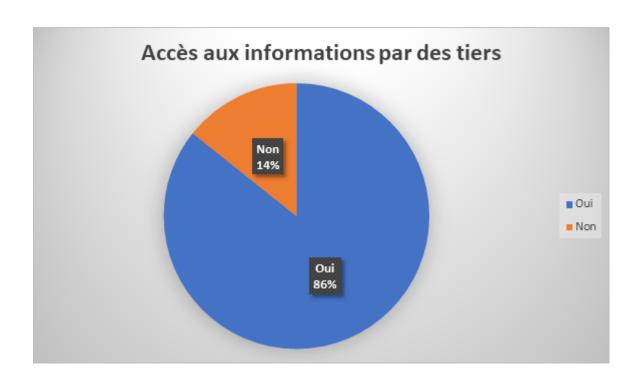


Des tiers ont-ils accès aux données personnelles collectées ?

A une très grande majorité (86%), les répondants ont indiqué que des tiers pouvaient accéder aux données collectées.

Ces accès ont des finalités diverses :

- La fourniture de l'assistance humanitaire ;
- La coopération avec les donateurs, les partenaires et les prestataires de service ;
- La gestion du contentieux ;
- Les audits internes ou externes ;
- La recherche.



Qui sont ces tiers?

A une grande majorité, les répondants ont répondu que d'autres agences pouvaient accéder aux données (11). Dans certains cas, le gouvernement national de la juridiction où l'aide est fournie (4) peut être destinataire, de même que les donateurs (3) et le gouvernement national où est basée l'entité (2).

Aucun des répondants n'a répondu la police nationale du pays dans lequel ils sont basés ou du pays dans lequel l'aide est fournie.

En revanche, 5 des répondants ont précisé que d'autres tiers pouvaient accéder aux données, en fonction de la nature de l'entité et de ses missions, ainsi que du contexte de la fourniture de l'aide. Les demandes d'accès sont alors traitées au cas par cas.

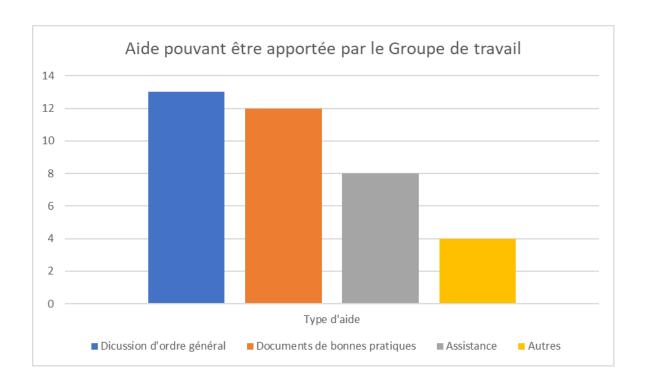
Des sous-traitants peuvent-ils avoir accès aux données personnelles des bénéficiaires ?

Aucun des répondants n'a le contrôle complet des données qu'il collecte puisqu'à l'exception d'un d'entre eux qui n'a pas su répondre, tous les autres ont indiqué que leurs sous-traitants pouvaient avoir accès auxdites données.

En quoi le Groupe de travail peut-il vous être utile?

Les répondants ont tous indiqué être intéressés par des contacts avec le Groupe de travail. Leurs besoins incluent des discussions d'ordre général (13), des documents de bonnes pratiques (12) et de l'assistance (8).

Le Groupe de travail est également vu comme un point d'entrée utile pour obtenir des contacts et communiquer avec les autorités de protection de données.



Conclusions et prochaines étapes

Les réponses à ce questionnaire permettent au groupe de travail AID de dégager plusieurs conclusions :

- Le faible de taux de réponse nous enseigne que l'Assemblée mondiale pour la protection de la vie privée n'est probablement pas suffisamment identifiée par de nombreux acteurs de l'aide au développement et de l'aide humanitaire. Sans préjuger si cette méconnaissance s'accompagne d'une relative indifférence à la protection des données personnelles, le groupe de travail y voit une opportunité de se rapprocher de ces acteurs pour renforcer la voix et l'influence de l'AMVP.
- Au-delà des simples réponses reçues, le questionnaire a été un outil efficace pour entrer en contact avec de nombreux acteurs pertinents et a permis de faire connaître le groupe de travail AID, désormais identifié comme un vivier d'expertise pour ces organisations. Par ailleurs, les organisations répondantes ont dit apprécier la démarche du groupe de travail, notamment les ONG.
- Plusieurs répondants ont également exprimé leur souhait de connaître les résultats de cette enquête et les suites envisagées. A cette fin, le présent rapport sera transmis aux répondants.
- Le questionnaire a permis de révéler que les données personnelles sont des outils de travail importants pour les organisations des secteurs ciblés. Ce constat renforce la conviction de l'importance du groupe de travail et du maintien du dialogue avec les acteurs pertinents, étant donné la nature sensible de leur travail, dans une démarche bienveillante.
- Parmi les répondants, le groupe de travail constate avec satisfaction un bon degré de maturité et de sensibilisation en matière de protection des données personnelles. En témoignent notamment les politiques en matière de protection des données déjà mises en place ou en cours de rédaction de la totalité des répondants.
- Enfin, le questionnaire a permis d'identifier les besoins de certaines organisations, notamment les ONG, afin de mieux orienter les actions du groupe de travail pour les années à venir :
 - Établir une liste de points de contact spécifiques à ces acteurs au sein des APD;
 - Produire des présentations de sensibilisation à la protection des données en matière d'aide au développement ;
 - Imaginer ou présenter un cas pratique ;
 - Identifier des formations et faciliter l'accès à celles-ci aux acteurs pertinents.